



COMMUNE
DE
SAINTE ANASTASIE

RELEVÉ DES DECISIONS
CONSEIL MUNICIPAL
10 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 10 septembre à 19 heures30, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastasie régulièrement convoqué le 03 septembre 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire,

PRESENTS : MM TIXADOR Gilles - Mmes HURLIN Régine - HIBSCHELE Jean-Marc - FABRE Alain - LAPIERRE Catherine - M. COULON Daniel - BECHARD Alain - Mmes ARNAUD GIBOULET Sophie - DE CORO Jessica - GUILLET Sylvie - GEYNET HOULONNE Martine - Mme PAIN Florence - MM DEHAUSSE Rémy - CLOCHEAU Patrick - Mme GAMONDES Sophie -

ABSENTS : M. AUBIN Dimitri - Mme BAECKER Sybille - M RODRIGUEZ Guillaume - M. FARA Julien

PROCURATIONS : M. AUBIN à M. BECHARD
Mme BAECKER à M. TIXADOR
M. RODRIGUEZ à M. COULON
M. FARA à Mme LAPIERRE

Soit 19 votants

Les points suivants ont été examinés au cours de la séance :

1. Désignation du secrétaire de séance :

Madame Sophie GAMONDES est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal du 25 juin 2026

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 25 juin 2026.

3. Reprise de la délibération sur les indemnités des élus pour préciser les visas

A l'unanimité, la délibération relative aux indemnités des adjoints est modifiée selon les observations de la préfecture du Gard.

4. Affaires scolaires :

4.1 Tarifs des accueils périscolaires

Les tarifs des accueils scolaires, 0.70 € ou 1€ selon le quotient familial, sont approuvés à l'unanimité.

Porte des Gorges du Gardon - Site classé

4.2 Règlement de l'ALAE :

Le règlement de l'ALAE mis à jour en tenant des nouveaux horaires scolaires, et de la modification des accès, est approuvé à l'unanimité.

4.3 Règlement de la cantine scolaire

Le règlement du restaurant scolaire est également approuvé à l'unanimité ; il reprend les nouveaux horaires scolaires ainsi que la suppression du permis à points.

4.4 Renouvellement convention avec le Centre Sportif Gardois

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le renouvellement de la convention avec le Centre Sportif Gardois qui intervient le mercredi après-midi sur le centre de loisirs dans le cadre du CLUB PLEIN AIR.

5. Tourisme

5.1 Mise à jour de la délibération taxe de séjour :

Dans le cadre d'une consultation de l'évocation de la commune pour des impayés, celui-ci a conseillé aux élus de la commission TOURISME d'apporter quelques précisions sur la délibération. Les tarifs demeurent inchangés. La nouvelle déduction de la délibération approuvant les (mêmes) tarifs de la taxe de séjour est approuvée à l'unanimité.

5.2 Subventions aux associations qui entretiennent la Voie la Régordane et le Chemin Urbain V.

La proposition de la commission TOURISME PATRIMOINE d'attribuer une subvention de 150 € à chacune des associations qui gèrent et entretiennent les 2 chemins de randonnées LA VOIE DE LA REGORDANE et URBAIN V, est approuvée à l'unanimité.

6. Convention avec la Ligue contre le cancer en vue de l'organisation d'une manifestation OCTOBRE ROSE

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention à signer avec la Ligue contre le Cancer, pour l'organisation de manifestations par la commune durant la période OCTOBRE ROSE (samedi 10 octobre au foyer communal)

7. Location d'une parcelle communale à Madame SCIPIONI et Monsieur PUENTES

La location d'une parcelle communale et Mme SCIPIONI et Monsieur PUENTES, au prix de 100 € par an, est approuvé à l'unanimité.

8. Questions diverses :

8.1 projet de règlement intérieur du conseil municipal Le projet de règlement intérieur du conseil municipal a été envoyé à chaque élu afin qu'ils en prennent connaissance et proposent des modifications/améliorations avant la prochaine séance du conseil.

8.2 Monsieur le maire donne lecture du courriel qu'il a reçu de l'interlocuteur de la société API, qui installe des épiceries autonomes dans les communes. Ce courriel informe la commune d'un retard dans le déploiement de ce dispositif dans le sud de la France.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h38.

Le Maire,

Gilles TIXADOR

